

Document: EB 2013/LOT/P.18/Rev.1
Date: 11 December 2013
Distribution: Public
Original: French

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed loan and grant to the Republic of Djibouti for the

Programme to reduce vulnerability in coastal fishing areas

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Mounif Nourallah
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2367
e-mail: m.nourallah@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb_office@ifad.org

For: Approval

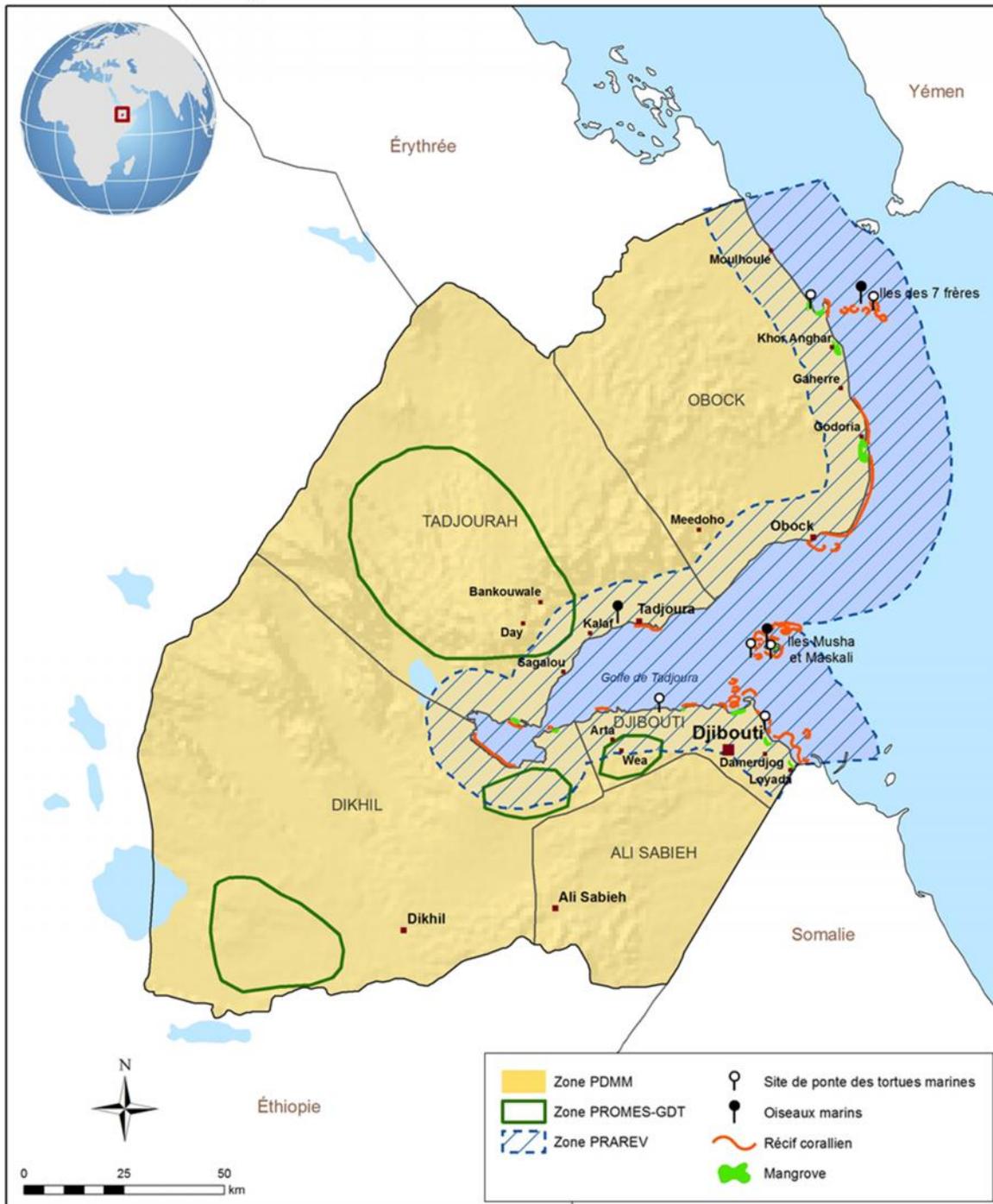
Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of the programme area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	1
II. Programme description	2
A. Project area and target group	2
B. Programme development objective	2
C. Components/outcomes	3
III. Programme implementation	4
A. Approach	4
B. Organizational framework	4
C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management	4
D. Financial management, procurement and governance	4
E. Supervision	5
IV. Programme costs, financing, benefits	5
A. Programme costs	5
B. Summary benefit and economic analysis	6
C. Sustainability	7
D. Risk identification and mitigation	7
V. Corporate considerations	8
A. Compliance with IFAD policies	8
B. Alignment and harmonization	8
C. Innovations and scaling up	8
D. Policy engagement	9
VI. Legal instruments and authority	9
VII. Recommendation	9
Annex	
Negotiated financing agreement	10
Appendix	
Logical framework (Cadre logique)	

Abbreviations and acronyms

ASAP	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme
BGP	Project Management Office
CERD	Djibouti Research Institute
CPEC	savings and credit union
DATE	Land Use Planning and Environment Directorate
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
INDS	Social Development Initiative
M&E	monitoring and evaluation
NAP	national adaptation plan
PDMM	Microfinance and Microenterprise Development Project
PRAREV	Programme to reduce vulnerability in coastal fishing areas
PRSP	poverty reduction strategy paper
UNDP	United Nations Development Programme
UNEP	United Nations Environment Programme
UNIDO	United Nations Industrial Development Organization
WFP	World Food Programme

Map of the programme area



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Republic of Djibouti

Programme to reduce vulnerability in coastal fishing areas

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Republic of Djibouti
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Water and Fisheries
Total programme cost:	US\$13.34 million
Amount of IFAD loan:	SDR 2.75 million (equivalent to approximately US\$4.11 million)
Amount of grant under the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP):	SDR 4.0 million (equivalent to approximately US\$6.0 million)
Terms of IFAD loan:	40 years, including a grace period of 10 years, with a service commission of three quarters of one per cent (0.75 per cent) per annum
Cofinanciers:	World Food Programme (WFP), Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Amount of cofinancing:	WFP: US\$0.24 million equivalent (food for work) FAO: US\$0.1 million
Terms of cofinancing:	Grants
Contribution of borrower/recipient:	US\$2.84 million
Contribution of beneficiaries:	US\$0.04 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing to the Republic of Djibouti for the Programme to reduce vulnerability in coastal fishing areas, as contained in paragraph 39.

Proposal for a loan and grant to the Republic of Djibouti for the Programme to reduce vulnerability in coastal fishing areas

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. The Republic of Djibouti covers an area of 23,000 km², with a coastline of 372 km along the Red Sea and a wealth of biodiversity in the form of marine ecosystems – mangroves, coral reefs and seagrass beds – that are now endangered. The climate is arid, with high temperatures and low rainfall. Recurring drought and armed conflict in the subregion have led to massive livestock losses and population displacements along coastlines that are now under strong anthropic pressure, weakening coastal ecosystems. The combined effects of climate change and overuse of natural resources are aggravating land degradation, and biodiversity is undergoing a sharp decline in both land and marine environments. Higher temperatures and rising sea levels as a result of climate change could exacerbate the process with significant consequences to the country. About 33 per cent of the population live in high-risk areas, and hydrometeorological and climate threats are increasing.
2. The population of Djibouti was approximately 860,000 in 2011, more than 70 per cent living in the capital and surrounding areas. The relative poverty rate is 80 per cent (2012), and 49 per cent of the population live with severe food insecurity on less than US\$0.45 a day. Half the active population are unemployed, and 24 per cent of the population have no access to safe drinking water. The economy is almost entirely dependent upon the services sector, which contributes 80 per cent of GDP, compared to 3 per cent for the primary sector. Economic growth improved in 2011 at 4.4 per cent but rising global prices have pushed inflation up to 5.1 per cent. Water supply in rural areas is insufficient in both quantity and quality. Livestock remains the prevailing livelihood and the fisheries sector holds good potential in terms of fish resources, but the country imports 90 per cent of its food. Fishing has the potential to play a key role in improving the resilience of people living along the coast and making them less vulnerable to external shocks. Fishing regulations were updated in 2013 and only artisanal fishing is now authorized. The Government has kept conservation measures in place that ban industrial fishing in the country's exclusive economic zone. Fish resources are underused in the absence of financing and given the country's limitations in terms of knowledge of adapted fishing techniques, training for fishers and number of fishing craft.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

3. Since 2007 IFAD's country programme has been fully aligned with the Social Development Initiative (INDS), which is intended to reduce poverty in Djibouti. The initiative's three strategic thrusts are as follows: (i) promote access to basic social services to strengthen social policy; (ii) restructure the nation's productive apparatus to create sufficient jobs to eradicate poverty and reduce unemployment,

particularly among young people; and (iii) provide assistance to people who are highly vulnerable or have special needs. The Djibouti Social Development Agency is the implementing agency of INDS under a microfinance programme with contributions from the Microfinance and Microenterprise Development Project (PDMM) funded by IFAD.

4. The strategy of this Programme to reduce vulnerability in coastal fishing areas (PRAREV) is consistent with the IFAD Strategic Framework 2011-2015 and promotion of gender equality, the National Adaptation to Climate Change Programme of Action (NAPA), National Action Plan on the Environment, Action Plan to Protect Biodiversity, Integrated Coastal Management Plan and Second National Communication on Climate Change of 2012. The PRAREV strategy is also aligned with the National Gender Policy 2011-2021, the Fisheries Sector Strategy, the Rural Finance Strategy and the country's strategy on decentralization.
5. The fisheries sector has become highly vulnerable under the impact of climate change on coastal areas in Djibouti, along with: (i) degrading ecosystems and fish habitats (bleaching and massive losses of coral, disappearance and emergence of animal and plant species; (ii) vulnerable infrastructure and coastline (flooding, marine erosion, rising sea levels, increasing salinity and temperatures); (iii) changing needs for cold storage, energy and transport with higher temperatures and fish migration far from traditional fishing areas; and (iv) loss of capacity to adapt to climate change as a result of the country's low level of socio-economic development and recurring natural catastrophes in the Horn of Africa.

II. Programme description

A. Project area and target group

6. The programme area covers a land-sea interface along the rural coastal area, and includes: (i) the Tadjourah region; (ii) the Obock region; and (iii) the localities of Arta, Loyada and Damerjog. The selected areas have been confirmed by the Risoe Centre of the United Nations Environment Programme (UNEP) as multirisk areas affected by climate change. The programme will reach an estimated 15,300 direct beneficiary households, or 107,000 people – 30 per cent of the rural population and 15 per cent of the population as a whole. The climate change vulnerability assessment done by the UNEP Risoe Centre on coastal populations in Djibouti will serve as a tool to determine targeting criteria and guide planning of programme activities to increase the resilience of target populations. Targeting will be based on: (a) climate: poor and vulnerable people whose incomes have been seriously affected by climate change; (b) geography: coastal rural areas where poor people live and/or have been affected by climate change; and (c) community: households having lost their livelihoods, access to water or employment, or have had their houses destroyed or rendered uninhabitable.
7. Women are a major pillar within fishing value chains, where they provide 80 per cent of fish commercialization and support part of production activity with inputs, fuel and provisions by making small loans to fishers who in turn provide them with fish. Targeting will uphold gender equality based on the government strategy, particularly by adapting tools to gather and analyse gender-differentiated data for the baseline survey.

B. Programme development objective

8. The overall objective of the programme is to support people living in rural coastal areas affected by climate change to improve their resilience and reduce their vulnerability to such change and promote co-management of marine resources. The goals are: (i) increased ownership by coastal populations of more climate change-resilient activities; (ii) strengthened cooperatives and associations benefiting a large proportion of the target groups affected by climate change; (iii) increased

incomes for programme beneficiaries; and (iv) an increase in the number of fishing craft without affecting the status of fish resources.

C. Components/outcomes

9. The programme is structured in three components:
 - (a) **Component 1.** Support for more resilient coastlines and coastal inhabitants. This component is intended to reduce climate risks to coastal ecosystems and restore the equilibrium of marine habitats with participatory management of natural resources. Most of the target groups will take part in conservation work such as cleaning and planting, and in the sustainable use of coastal resources. In complementarity with UNEP, PRAREV will finance the restoration of 50 per cent of mangroves to be rehabilitated (200 ha) and the preservation of 100 km² of coral reefs, which are vital to fish stocks. Work on mangroves will be entrusted to the Land Use Planning and Environment Directorate (DATE) and work on coral reefs to the Ocean Affairs Directorate (in liaison with DATE, the Fisheries Directorate, local communities, regional councils and an international NGO specializing in coral reefs). The World Food Programme (WFP) will cofinance a food for work programme to benefit local people working to preserve mangroves. A monitoring and evaluation (M&E) and sustainable fish resource management system (including maximum sustainable outtake) and a long-term coastal ecosystems monitoring system will be set up with the Djibouti Research Institute (CERD), FAO and UNEP.
 - (b) **Component 2.** Promoting fishing value chains. The aim is to rehabilitate pre- and post-production value chains affected by climate change. PRAREV will invest in more climate change-resilient equipment in the fishing sector, which could benefit up to 1,000 fishers and 500 women vendors. The additional production of 2,000 tonnes expected over six years will not affect the balance of fish stocks since the resources are available and an ongoing management and monitoring system will be in place. The fishers will be trained to obtain eligibility for microcredit as customers of microfinance organizations set up under the IFAD-funded Microfinance and Microenterprise Development (PDMM), to enable them to become autonomous. PRAREV will build capacity within the current network of savings and credit unions (CPECs) to better serve the target group and help establish a viable and sustainable national microfinance system. The management of regional fisheries will be entrusted to private operators selected by national bidding on the basis of tender documents. Infrastructure and equipment at regional fisheries will be maintained by private-sector technicians in coordination with fishing cooperatives under the supervision of the Fisheries Directorate and regional councils.
 - (c) **Component 3.** Capacity-building. The aim is to promote policy dialogue at the highest level to ensure that climate change adaptation considerations are included in national strategies over the long term. The Government will receive support to update the poverty reduction strategy paper (PRSP) and national adaptation plan (NAP). FAO will fund an update of the master plan on fisheries, which will take into account climate change issues. A system will be set up to co-manage fish resources and combat illegal fishing. The organizational capacity of the Fisheries Directorate will be strengthened. A training and communication plan will be prepared with access to information and climate change adaptation techniques for at least 80 per cent of the target population. Component 3 will be implemented by private consulting firms, and by FAO and the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) mobilizing international, regional and national expertise.

III. Programme implementation

A. Approach

10. The programme has developed an approach adapted to local conditions and the situation of poverty prevailing in the country and among people living in coastal areas affected by climate change, while building a foundation for sustainable development. It will help create enabling conditions for ownership and sustainability of climate change adaptation activities. This will take place under a participatory approach to co-management of natural resources that places the target groups, particularly at the local level, at the centre of operating arrangements for programme planning, investment and monitoring. The programme will help raise the incomes of poor households and artisanal fishers by strengthening fish value chains based on biodiversity in the production environment, sustainable fishing and a diversified local economy. In addition, the programme will help coastal ecosystems to adapt better to climate change and other stresses by adopting an integrated approach to coastal management and implementing measures in support of conserving biodiversity and productivity.

B. Organizational framework

11. PRAREV will be under the responsibility of the Ministry of Agriculture, Water and Fisheries (MAEPE-RH), through the Fisheries Directorate. The programme will be managed by the Director of Fisheries, who also coordinates other sector financing. A coordination and management unit will be set up. Financial management will be reviewed ex post by the Project Management Office of the Ministry, as for other IFAD, World Bank and Asian Development Bank projects. This will take advantage of economies of scale, minimize the learning curve and ensure operational coordination and synergy among projects.

C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management

12. M&E arrangements will: (i) provide timely information to IFAD, the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP) and the Government on activities, outputs, and short- and long-term impact; and (ii) produce, organize and disseminate information needed for strategic steering. Participatory M&E of marine resources will be set up with the Fisheries Directorate and CERD. The programme will develop a knowledge management network with the countries in the subregion and United Nations organizations – FAO, UNEP, UNIDO, United Nations Development Programme (UNDP), WFP – specifically on natural resources management, and with partners having acquired know-how in managing climate change-related catastrophes, such as the World Bank and the United States Agency for International Development (USAID), to relay information on risk prevention under communication programmes.

D. Financial management, procurement and governance

13. The system of financial management and procurement under prevailing regulations in Djibouti¹ includes, in addition to executing agencies, project accounting control structures through the External Financing Directorate (DFE), Project Management Office (BGP) and National Procurement Commission (CNMP). An MCU will be set up in the Fisheries Directorate to take responsibility for programme implementation and will have administrative and financial autonomy as needed to undertake procurement and to incur and pay for expenditures. The MCU will include an accountant for accounting and financial management, as well as a procurement officer. In parallel, and in accordance with prevailing regulations, PRAREV management will be supported and subject to ex post review by BGP on accounting

¹ Law 200/AN/07/5

and financial issues and by CNMP on procurement. BGP has accounting software that meets donor requirements and could be adapted to PRAREV needs. DFE as authorizing officer for expenditure will verify and settle expenditures and review withdrawal applications. An administrative, accounting and financial procedures manual will be prepared as a predisbursement condition. In addition, to ensure that tender and procurement procedures are correctly followed, IFAD will authorize expenditures only after a prior review of contracts in excess of the thresholds set. Fiduciary risk has been assessed as moderate in view of the mitigation measures provided for.

14. **Flow of funds.** To provide the programme with the necessary flexibility and funding from start-up, two designated accounts and two accounts in local currency will be opened by the borrower at a bank acceptable to IFAD. The Director of External Financing at the Ministry of Finance and the PRAREV Director will be authorized to manage the funds in the designated accounts and the counterpart accounts on behalf of the Government under the dual signature principle, in accordance with section 4.08 of the General Conditions.
15. **Procurement.** Procurement of goods and upgrading works financed under the ASAP grant will be subject to IFAD procedures. Procurement procedures will be consistent with national legislation approved by IFAD for projects funded in the country, provided that such legislation is compatible with IFAD procedures.
16. **Internal and external audit.** The programme accounts will be reviewed each year by an audit firm acceptable to IFAD recruited by means of a national and international notice of public tender. The audit firm will also be asked to express an opinion on procurement procedures, the legitimacy of expenditures from designated accounts and the use of goods and services funded by the programme. The firm will provide a separate opinion on certified expense statements and designated accounts. The BGP will conduct an internal audit of the programme in preparation for IFAD supervision missions.
17. **Governance.** Since 2001 the Government has been working on setting up a governance framework with UNDP support, as follows: (i) governance indicators were identified and selected, and monitoring arrangements put in place; (ii) an Ombudsperson, a Chamber of Accounts and Budgetary Oversight, and a General Government Inspectorate were established to strengthen transparency; and (iii) the Court of Auditors, General Government Inspectorate, General Finance Inspectorate and National Procurement Commission were strengthened.

E. Supervision

18. IFAD will supervise the programme. Special attention will be paid to setting up management and coordination structures and their workings, and to compliance with targeting of poor populations.

IV. Programme costs, financing, benefits

A. Programme costs

19. Costs are presented below by category of expenditure.

Table 1
Programme costs by expenditure category

	(millions of US\$)			%	% Total
	Local	Foreign currency	Total	Foreign currency	Base costs
I. Investment costs					
A. Agreement	2.56	1.34	3.90	34	33
B. Upgrading and works	0.94	0.40	1.34	30	11
C. Equipment, supplies and transportation	0.34	0.70	1.04	67	9
D. Studies and training	1.07	0.27	1.34	20	11
E. Technical assistance	2.40	-	2.40	-	20
F. Credit	0.26	0.15	0.41	37	3
Total investment costs	7.58	2.86	10.44	27	88
II. Recurrent costs					
A. Salaries and benefits	0.96	-	0.96	-	8
B. Operating and maintenance	0.22	0.22	0.45	50	4
Total recurrent costs	1.19	0.22	1.41	16	12
	8.76	3.08	11.84	26	100
Physical contingencies	0.26	0.14	0.40	36	3
Financial contingencies	0.89	0.20	1.10	19	9
	9.91	3.43	13.34	26	113

20. Contributions by donor are as follows: ASAP grant (US\$6.0 million, 45 per cent); IFAD loan (US\$4.11 million, 30.8 per cent); government contribution (US\$2.56 million, 19.2 per cent); WFP contribution under the food for work programme (US\$0.24 million, 1.8 per cent); FAO contribution (US\$0.1 million, 0.8 per cent); CPEC contribution (US\$0.08 million, 0.6 per cent); CERD contribution (US\$0.2 million, 1.5 per cent); and contribution by beneficiaries (US\$0.04 million, 0.3 per cent).

Table 2
Programme costs by financing source and component

	GVT		ASAP		IFAD		WFP		FAO		CPEC		CERD		Ben.		Total	
	amount	%	amount	%	amount	%	amount	%	amount	%	amount	%	amount	%	amount	%	amount	%
1. Support for more resilient coastlines and coastal inhabitants	0.84	18.4	3.26	71.8	-	-	0.24	5.4	-	-	-	-	0.20	4.4	-	-	4.54	34.1
2. Promoting fishing value chains	0.50	16.1	1.73	56.3	0.73	23.8	-	-	-	-	0.08	2.5	-	-	0.04	1.3	3.08	23.1
3. Capacity-building	0.52	15.2	0.98	28.7	1.62	53.0	-	-	0.10	3.1	-	-	-	-	-	-	3.42	25.7
4. Programme coordination and management	0.71	31.0	0.02	0.9	1.56	68.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.29	17.2
Total cost	2.56	19.2	6.00	45.0	4.11	30.8	0.24	1.8	1.10	0.8	0.08	0.6	0.20	1.5	0.04	0.3	13.34	100.0

B. Summary benefit and economic analysis

21. The expected programme benefits will come from production related to fishing and environmental improvements. Support for climate change-resilient fishing infrastructure and value chain improvements will enable fishers to invest in and professionalize themselves by improving their working tools – chiefly as a result of “soft” investments and actions under the programme. Environmental benefits relate to carbon sequestration, removal of deadwood from mangroves for use by local populations for construction, fuelwood and making artisanal tools, the use of

mangrove leaves for camelid feed as part of a mangrove co-management system, the use of mangroves as a biological shield to protect the coastline against tides and erosion, and income generated by ecotourism activities once coastal habitats of coral reefs and mangroves have been restored.

22. Based on the assumptions in the economic analysis, the economic internal rate of return (EIRR) of the programme is 14.3 per cent. This rate is not sensitive to changes in costs and benefits, and is higher than the opportunity cost of capital. It is also robust as some of the benefits have not been quantified. In particular, these are benefits attributable to soft activities to monitor coastal ecosystems over the long term – technical assistance and training – and related equipment, as well as measures to increase the availability of water resources in areas with a deficit.

C. Sustainability

23. The programme's **institutional sustainability** is confirmed by the underlying high national and local demand. The Government asked IFAD to put in place a fishing development programme to meet the needs of rural coastal people and improve their quality of life by using fish resources, which remain one of the country's least developed resources. Setting up consultative and coordination structures at the local level will enable the target population to organize to access fish resources and institutional support to meet their production and post-production needs. A prerequisite for institutional sustainability is a recognition of capacity-building needs among the institutions of target populations. The programme must then be internalized at public institutions that can pursue efforts over the longer term.
24. **Environmental sustainability** is at the core of this programme, which is a response to living conditions that have been severely affected by climate change in the target area. PRAREV will provide target populations involved in climate change adaptation with the necessary information to identify measures to strengthen their resilience. The programme will operate on all parts of the environment affected by climate change, including impact on physical conditions of seawater quality, fish stocks, and infrastructure and value chains. It thus provides a comprehensive response to the needs of target populations, who will benefit from the programme and pursue these efforts. The M&E system for the coastal ecosystem and the various technical studies on the impact of climate change on the coastal area will allow for updating the data required over the long term and building climate change considerations into major national policies.
25. **Financial sustainability** will be strengthened by the financial modalities ensured by BGP and those implemented by CPECs in managing credit for microprojects to enable fishers gradually to build up assets available to all. These modalities, which have been tested by IFAD within PDMM, will lower operating costs and ensure full involvement by the most relevant technical and financial partners in the programme. Through a participatory and economically feasible approach, the target populations will become self-sustaining financially.

D. Risk identification and mitigation

26. **Climate risk.** The major risk faced by local communities, and fishers in particular, remains the harsh climate and the effects of climate change, which is destroying their productive and social capital. In order to better understand the risk profile, however, it is necessary to identify the most vulnerable groups and promote synergy and consultation in order to reduce these risks and strengthen the capacity of fishers, women and young people to address their problems.
27. **Institutional risk.** Qualified technical assistance will be recruited to direct programme actions in the field. This will reduce the risk that institutional and technical partners are unable to play an effective role or adhere to the participatory approach taken by the programme, as well as if the general councils with major

responsibilities for project management of infrastructure are unable to mobilize the necessary human resources.

28. **Governance.** As a way of combating fraud, corruption and conflict of interest, PRAREV will set up an M&E system at several levels (see paragraph 12). It is also noted that since 2001 the Government has been undertaking efforts to establish a governance framework, as described in paragraph 17.
29. **Environmental risk.** Planned activities upstream and downstream of production will lead to an increase in production. However, the risk to fish resources is minimal as the stocks are available, and a permanent mechanism to monitor resources has been set up in partnership with CERD under a fish resources co-management system in which fishers will be involved, as well as a code of good conduct for fishing.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

30. The programme is fully aligned with the IFAD Strategic Framework 2011-2015, IFAD strategies on climate change, knowledge management and innovation, IFAD policies on natural resources and the environment, rural enterprises, rural finance and targeting. In accordance with the National Policy on Equity and Gender set forth in the PRSP (INDS 2011) and IFAD's mandate, PRAREV interventions will be carried out for the benefit of the most vulnerable rural coastal people affected by climate change, particularly women and young people.

B. Alignment and harmonization

31. PRAREV will ensure close synergies with the Programme for the Mobilization of Surface Water and Sustainable Land Management (PROMES-GDT) funded by IFAD and the Rural Community Development and Water Mobilization Project (PRODERMO) funded by the World Bank. Against this backdrop, synergies will relate mainly to complementary and joint action with the target groups of both projects and harmonizing approaches in the field. In addition, PRAREV will develop partnerships with projects undertaken by technical and financial partners in the programme area, particularly with those of the World Bank, the Global Environment Facility (GEF), the African Development Bank, the European Union and WFP.
32. PRAREV will ensure close coordination and consideration of actions planned under the Protected Marine Areas (AMP) project being implemented by DATE with UNDP/GEF financing, which calls for establishing effective management in Djibouti. It will ensure compliance with conservation objectives in AMPs as identified in management plans, with sustainable management of fish resources outside the AMPs. The programme will also take into account actions under way to set up an early warning system in Djibouti – the Natural Disaster Risk Assessment and Monitoring System project being funded by the World Bank and coordinated by CERD, the Ministry of Housing, Urban Development, Environment and Land Use Planning, and the Universities of Djibouti and Montpellier.

C. Innovations and scaling up

33. PRAREV will introduce simple innovations such as developing red algae as an income-generating activity for women, and salting and drying fish of little interest to local consumers. It will develop a national-level knowledge management network with countries in the subregion and with United Nations organizations such as FAO, UNEP, UNDP, UNIDO and WFP on these innovations, as well as on adaptation to climate change by reducing salinity in wells and aquifers with the European Union, and natural resource management according to the fishing co-management model of Banc d'Arguin in Mauritania, and fishing for small pelagic species in Yemen. The same applies to partners having acquired know-how in managing climate change-

related catastrophes, specifically the World Bank and USAID in disseminating information on risk prevention through communication programmes.

34. PRAREV will also support sustainable management of natural resources and strengthening resilience to climate change by means of a typology of microprojects, and will provide technical and financial support to test innovative practices. Scaling up innovative activities will allow for dissemination and adoption of best practices.

D. Policy engagement

35. PRAREV aims to promote policy dialogue at the highest levels to ensure that climate change adaptation considerations are built into national strategies over the long term. The Government will receive support to update the PRSP, the PNA and the Master Plan for Fisheries to take into account climate change considerations. A system to co-manage fish resources and combat illegal fishing will be put in place in coordination with other donors and a policy dialogue will be conducted, particularly with FAO, the Japanese International Cooperation Agency (JICA) and the International Organization for Migration (IOM), which have already undertaken similar initiatives. The principle of co-managing fish resources implies active participation by all sector actors, particularly economic operators, at each step in the process. The co-management mechanism will be in line with the main objective of the FAO Code of Conduct for Responsible Fishing and guidelines on the sustainable livelihoods approach.

VI. Legal instruments and authority

36. A programme financing agreement between the Republic of Djibouti and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
37. The Republic of Djibouti is empowered under its laws to receive financing from IFAD and from the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP) Trust Fund, acting through IFAD in its capacity of Trustee of the ASAP Trust Fund.
38. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD financing.

VII. Recommendation

39. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to the Republic of Djibouti in an amount equivalent to two million seven hundred and fifty thousand special drawing rights (SDR 2,750,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide an ASAP grant to the Republic of Djibouti in an amount equivalent to four million special drawing rights (SDR 4,000,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

"Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêche côtières (PRAREV)"

(Négociations conclues le 22 novembre 2013)

Numéro du prêt:

Numéro du don du Fonds fiduciaire ASAP:

Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêche côtières ("PRAREV") ("le Programme")

La République de Djibouti ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU QUE lors de sa Cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création d'un Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) aux fins du financement, sous forme de dons, d'éléments du portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds fiduciaire ASAP a accepté d'accorder un don du Fonds fiduciaire à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et le Fonds fiduciaire ASAP un don (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. a) Le montant du prêt du Fonds est de deux millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 750 000 DTS).

b) Le montant du don du Fonds fiduciaire ASAP est de quatre millions droits de tirage spéciaux (4 000 000 DTS).

2. Le prêt du Fonds est accordé à des conditions particulièrement favorables. Tel que spécifié à la Section 5.01 a) des Conditions générales, les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt; ils comportent un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds est le dollar des États-Unis (USD).

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt du Fonds sont exigibles le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre.

6. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, l'Emprunteur ouvrira au nom du Programme et auprès d'un établissement bancaire jugé acceptable pour le FIDA: i) un Compte désigné libellé en USD pour recevoir les fonds provenant du prêt, et ii) un Compte désigné libellé en USD pour recevoir les fonds provenant du don du Fonds fiduciaire ASAP.

7. L'Emprunteur ouvrira deux comptes d'opérations en monnaie locale, auprès d'un établissement bancaire jugé acceptable pour le FIDA, pour la réalisation des activités du Programme.

8. L'Emprunteur ouvre et tient dans un banque jugé acceptable pour le FIDA un Compte de contrepartie libellé en Franc Djiboutien ("FDJ") pour recevoir ses fonds de contrepartie. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant d'environ USD 2 600 000, représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Programme, ainsi que le paiement d'une partie des salaires.

Section C

1. L'Agent principal du Programme est le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques ("MAEPE-RH").
2. Les autres parties au Programme sont le Programme Alimentaire Mondial ("PAM"), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ("FAO"), les Caisses d'épargne et de crédit ("CEPEC"), et le Centre d'études et de recherches Djiboutien ("CERD").
3. La date d'achèvement du Programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt du Fonds et le don du Fonds fiduciaire ASAP, et il veille à la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles, préalables aux retraits:
 - a) Ouverture des deux Comptes désignés et le Compte de contrepartie;
 - b) Un premier dépôt en FDJ équivalent à USD 100 000 a été effectué par l'Emprunteur à titre de fonds de contrepartie pour la première année du Programme. L'Emprunteur s'engage aussi à mettre à la disposition du Programme, une contribution en nature pour rencontrer les besoins de la première année;
 - c) Approbation du Manuel de procédures administratives, comptables, financières et d'exécution du Programme;
 - d) L'UCGP et le CNP ont été créés par arrêtés présidentiels et le BGP a été mis en place au niveau du secrétaire général du MAEPE-RH;
 - e) Le recrutement ou la mise à disposition des cadres principaux du Programme par l'Emprunteur, soit: le coordonnateur du programme, le responsable de la composante 1, le responsable de la composante 2, le responsable de la composante 3, le responsable du suivi-évaluation, le responsable passation des marchés, le comptable, et l'assistante de programme.
2. L'élément suivant constitue un motif supplémentaire de suspension du présent Accord:
 - a) Le Manuel de procédures administratives, comptables, financières et d'exécution du Programme, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et lorsque le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Programme.
3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'économie, des finances et de la planification,
Chargé de la privatisation
B.P. 13
Djibouti ville
République de Djibouti

Numéros de télécopie: +253 356501
+253 355085

Copie à:

Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage,
Chargé des Ressources halieutiques
B.P. 453
Djibouti ville
République de Djibouti

Numéro de télécopie: +253 355879

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Fonds fiduciaire du Programme
d'adaptation de l'agriculture paysanne:

Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du ____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l’Emprunteur.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

[introduire le titre du représentant]
[introduire le nom et l'adresse du Ministère]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

FONDS FIDUCIAIRE DU PROGRAMME D’ADAPTATION
DE L’AGRICULTURE PAYSANNE

Kanayo F. Nwanze
Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du Programme d’adaptation de l’agriculture paysanne

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. *Zone du Programme.* La zone du Programme couvre une interface terre-mer située le long de la zone rurale côtière et comprend: i) la région de Tadjourah; ii) la région d'Obock; et iii) les localités d'Arta, Loyada et Damerjog.
2. *Population cible.* La population cible sera constituée des ruraux pauvres de la zone d'intervention du Programme, qui sont les populations vulnérables dont les revenus ont été grandement affectés par les changements climatiques et les ménages qui ont subi des pertes de leurs moyens d'existences. Il s'agit d'environ 107 000 bénéficiaires, soit 15 300 ménages, représentant approximativement 30% de la population rurale.
3. *Finalité.* L'objectif général du Programme est d'appuyer les populations des zones côtières rurales affectées par le changement climatique pour améliorer leur résilience et réduire leur vulnérabilité face à ces changements, ainsi que de promouvoir la cogestion des ressources marines.
4. *Objectifs.* Les objectifs spécifiques du Programme sont les suivants: i) une augmentation de l'appropriation par la population côtière d'activités plus résilientes aux changements climatiques, ii) le renforcement des coopératives et des associations des groupes cibles affectés par le changement climatique, iii) une augmentation du revenu des bénéficiaires du Programme et iv) une augmentation des débarquements de poissons sans affecter l'état de la ressource.
5. *Composantes.* Le Programme s'articule autour des trois composantes suivantes:

5.1. Composante 1: Appui à la résilience des habitats et du profil côtier

L'objectif de la composante est de réduire les risques climatiques sur l'écosystème côtier et de restaurer l'équilibre des habitats marins, à travers des interventions basées sur la gestion participative des ressources naturelles et l'utilisation durable des ressources côtières. La composante comprend les trois sous-composantes suivantes:

5.1.1 Sous-Composante 1: Suivi de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins et restauration des habitats côtiers.

Afin de mieux cerner l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et surtout sur les ressources halieutiques, un système de suivi-évaluation des ressources halieutiques et de l'écosystème côtier sera réalisé avec l'appui du CERD et de la FAO. Ce système assurera une meilleure prise de décision dans le développement du secteur de la pêche et évitera toute dérive future dans l'extraction des ressources halieutiques. Le système fournira également la base du système de suivi à long-terme des écosystèmes côtiers pour identifier les impacts du changement climatique sur la zone côtière à Djibouti. De même, un système de suivi de la zone économique maritime exploitée par la pêche artisanale sera mis en place.

5.1.2 Sous-Composante 2: Suivi des écosystèmes côtiers.

Au terme de cette sous-composante, un système de suivi à long-terme des écosystèmes côtiers sera réalisé en collaboration avec le CERD, la FAO et le PNUE.

5.1.3 Sous-Composante 3: Suivi-évaluation des ressources halieutiques.

Dans le cadre de cette sous-composante, les activités suivantes sont prévues:

I) La mise en place des mesures d'aménagement pour la conservation et la préservation des ressources marines et des habitats côtiers dont ils dépendent. La mise en place de ce système se déroulera en trois étapes:

- *Analyse des facteurs environnementaux.* Les travaux consistent à faire un repérage des zones de pêche de la Zone Economique Exclusive et d'analyser les facteurs environnementaux qui influencent la gestion durable des ressources halieutiques. Le Programme financera deux études: i) une étude des propriétés physiques, chimiques et biologiques des eaux côtières et quatre paramètres d'intérêt pour la pêche (température, salinité, nutriments et courants de surface); et ii) une étude de la qualité des eaux côtières (pollution marine) avec un suivi de deux indicateurs (métaux lourds et hydrocarbures) des eaux de surface et des sédiments marins.
- *Collecte des données sur la biomasse.* Dans ce cadre, le Programme financera la réalisation d'une enquête cadre, ainsi que les équipements informatiques et les logiciels pour renforcer la base de données de la cellule des statistiques de la Direction de la pêche (DP) et des antennes régionales. L'enquête cadre sera réalisée sur les principaux sites de débarquement dans le but de recueillir les données d'échantillonnage sur les captures totales, la composition spécifique, l'effort associé à la capture totale, la capture par espèces et les techniques de pêche par espèces ainsi que les données relatives au prix de première vente. La convention qui sera signée entre le Programme et le bureau de la FAO à Djibouti définira les modalités et le calendrier de la réalisation de ce volet.
- *Echantillonnage et échosondage en mer.* Cette activité sera réalisée en partenariat avec une institution de recherche spécialisée et consiste à faire l'analyse de la collecte des données basées sur un échantillonnage biologique en mer. Le Programme financera les coûts des travaux de recherche, de sondages, relevés en mer et frais de fonctionnement.

II) Renforcement de la résilience du profil côtier.

- *Préservation/Restauration des Mangroves.* Cette activité vise à restaurer 200 ha de mangroves sur trois sites différents (Khor Angar, Godoria et Damerjog). Cette activité contribuera à réduire les impacts du changement climatique sur les mangroves qui constituent des écosystèmes vitaux pour les stocks de poissons et de l'équilibre de l'écosystème en général.
- *Préservation des récifs coralliens.* Les activités de protection des récifs coralliens comprendront l'installation de 100 bouées d'amarrage et de jetées flottantes le long de la zone côtière pour protéger au moins 100km² de superficie de récifs en raison d'activités de pêche et d'éco-tourisme qui pourraient s'intensifier. Ces bouées permettront de réduire l'impact de l'ancrage sur les récifs coralliens. Des formations et des sensibilisations seront dispensées sur l'utilisation des bouées et autres facteurs menaçants tel que le nettoyage des filets délaissés sur les récifs coralliens et la gestion des espèces envahissantes (étoiles de mer, algues, etc.).

III) Augmentation de la disponibilité des ressources en eau pour la population vulnérable dans les zones côtières.

- *Adduction en eau potable dans la région Nord (Bissidourou)*. Le Programme financera: i) une étude hydrogéologique pour déterminer la soutenabilité de la nappe et ii) une étude d'impact environnemental sur la nappe. En plus des études, le Programme financera, en complément des financements des autres bailleurs, les travaux d'adduction d'eau potable de Bissidourou.

5.2. Composante 2: Promotion des chaînes de valeur pêche

L'objectif de la composante est de promouvoir le développement des chaînes de valeur pêche à travers le développement d'infrastructures et d'équipements plus résilients aux changements climatiques et la réalisation d'études spécifiques en appui au secteur.

La composante sera articulée autour de trois sous-composantes:

5.2.1 Sous-Composante 1: Infrastructures et équipements résilients aux changements climatiques.

Dans le cadre de cette sous-composante, les activités suivantes sont prévues:

- L'aménagement de 2 débarcadères avec locaux de vente de matériel de pêche afin d'améliorer le regroupement de l'offre et des services (avitaillement et maintenance) dans la région d'Obock et Tadjourah.
- Le financement, à travers les Caisses d'épargne et de crédit ("CEPEC"), du crédit pour 40 embarcations motorisées entre 4m et 7m au profit des pêcheurs formant le groupe cible du Programme. Des formations seront apportées aux pêcheurs et aux jeunes en techniques de pêche et maintenance.
- La réhabilitation et/ou le renouvellement de 4 fabriques de glace, 2 chambres froides et 50 caisses isothermes au profit des groupes-cibles du Programme.
- Le Programme financera une opération pilote de 24 frigos solaires et 20 tricycles équipés de glacières isothermes pour promouvoir le commerce ambulant pour augmenter la consommation dans les zones rurales et périurbaines. Des formations seront apportées aux gestionnaires de ces pêcheries, dans la conduite, le suivi et la maintenance des équipements.

5.2.2 Sous-Composante 2: Services financiers.

Au terme de cette sous-composante, les activités suivantes sont prévues:

- Sur la base des acquis du Projet de développement de la microfinance et de la microentreprise ("PDMM"), le Programme assistera et accompagnera les CEPEC rurales pour: i) être éligibles au refinancement par les banques et institutions spécialisées (FDED, BOA, BRED); ii) accroître leur capacité de financement; et iii) renforcer les capacités des acteurs/actrices des services financiers.
- Le financement des activités des CEPEC comprenant les éléments suivants: i) dotation en équipements des CEPEC (interconnexion, groupes électrogènes); ii) renforcement des capacités (personnel et membres des organes); iii) assistance technique; et iv) fonds d'appui au portefeuille de crédit pour les deux premières années d'un montant total approximatif de USD 260 000.

- Le Programme accompagnera, par le biais d'un programme d'assistance technique, les bénéficiaires dans l'éducation financière et la gestion de leurs microprojets. Des formations seront dispensées aux groupes de femmes et aux entreprises exploitées par les femmes pour leur enseigner comment utiliser les fonds et mener à bien le processus de demandes de prêts.

5.3. Composante 3: Renforcement des capacités

Cette composante vise à promouvoir un dialogue politique au plus haut niveau pour assurer l'intégration des aspects relatifs à l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies nationales. Cette composante vise également à apporter des appuis à la structuration des acteurs/actrices et au renforcement de leurs capacités de s'adapter aux changements climatiques et combler ainsi les lacunes dans les connaissances et les compétences relatives au secteur de la pêche. La composante sera articulée autour de deux sous-composantes:

5.3.1 Sous-Composante 1: Politiques d'adaptation aux changements climatiques et renforcement institutionnel.

Au terme de cette sous-composante, les activités suivantes seront menées:

- Le Programme financera une expertise internationale pour appuyer le gouvernement dans l'actualisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ("DSRP") et du Plan National d'Adaptation ("PNA").
- Le Programme financera les mesures suivantes: i) la réactivation du Conseil Consultatif des pêches prévu dans le Code des pêches, ii) la création des comités de gestion des pêcheries dans 7 villages pilotes, iii) la sensibilisation et les formations en gestion des pêches en rapport avec le Code de Conduite pour une pêche responsable de la FAO, et la lutte contre la pêche illicite, l'interdiction des techniques de pêche destructive, la protection du milieu marin et le contrôle du libre accès à la ressource etc.), iv) l'organisation des forums d'échanges d'expérience avec les pays de la sous-région sur la gestion des pêches, v) le renforcement des associations des pêcheurs, mareyeurs/mareyeuses, ONG et conseils régionaux dans les processus officiels de gestion des pêches, vi) le renforcement de la Direction de la Pêche, pièce maîtresse du dispositif de cogestion, en documentation et en moyens pédagogiques, et vii) le recrutement d'agents en développement communautaire pour des missions de terrain au niveau des trois régions concernées par le Programme pour une durée de 2 ans.
- Une assistance technique sera recrutée par le Programme pour renforcer la Direction de la Pêche dans la planification, l'organisation et la structuration du secteur.
- Le Programme fournira des appuis au renforcement des organisations existantes et aux acteurs/actrices qui souhaitent se regrouper autour de projets d'intérêt communs pour renforcer leur synergie et leur cohésion. Le Centre de formation d'Obock sera réhabilité pour des formations techniques qui seront dispensées aux jeunes sans emplois dans le but de les intégrer aux métiers de la pêche. Des formations seront également apportées à l'encadrement des associations sur: i) la gestion coopérative, ii) l'esprit coopératif, iii) les notions de comptabilité simplifiée, iv) l'entretien courant des équipements. D'autres thèmes de formation pourront être dispensés en fonction des besoins spécifiques identifiés par le Programme.

5.3.2 Sous-Composante 2: Gestion des connaissances et diversification.

Les activités de cette sous-composante comprennent:

I) *Communication/Formation*. Le Programme réalisera une étude pour mettre en place un plan de communication/formation du PRAREV dans son ensemble. Un atelier des parties prenantes sera organisé pour valider ce plan qui constituera le tableau de bord de l'UCP durant la mise en œuvre du Programme. Ce plan portera sur la sensibilisation et l'information au niveau central et régional, sur l'éducation et la communication environnementale, les spécificités écologiques de la zone, la restauration/préservation et la gestion durable des ressources naturelles. Le Programme financera un consultant international pour l'élaboration de ce plan.

II) *Gestion des savoirs/diversification*. Le Programme va introduire des activités innovatrices et d'intérêt communautaires, axées sur l'utilisation durable des ressources côtières, l'utilisation de nouveaux produits de la pêche ainsi que des activités pilotes dans le but d'appuyer la résilience aux changements climatiques. Ces activités seront définies dans une typologie de microprojets qui sera élaborée par un appui technique spécialisé et seront financées par le Programme selon des critères d'éligibilité.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

6. Agent principal du Programme

Le Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche et de l'élevage, chargé des Ressources halieutiques ("MAEPE-RH") en sa qualité d'Agent principal du Programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

Plus spécifiquement, le Programme sera placé sous la tutelle administrative du MAEPE-RH, à travers la Direction de la pêche ("DP"). La Direction de la pêche assurera la direction du Programme et disposera de l'autonomie administrative et financière nécessaire. Le Directeur de la pêche sera également le Directeur et sous-ordonnateur du Programme.

7. Unité de Coordination et de Gestion du Programme ("UCGP")

7.1 *Établissement et responsabilités*. Une UCGP sera créée par arrêté présidentiel et sera installée au niveau de la Direction de la pêche. Elle aura pour mission la coordination et la mise en œuvre du Programme et le développement des partenariats.

7.2 *Composition*. L'UCGP comprendra: i) un Coordonnateur qui sera en charge de la coordination/gestion du Programme; ii) un responsable pour la mise en œuvre de la composante 1 "Appui à la résilience des habitats et du profil côtiers"; iii) un responsable pour la composante 2 "Promotion chaînes de valeur pêche"; iv) un responsable pour la composante 3 "Renforcement des capacités"; v) un spécialiste en suivi-évaluation qui sera rattaché au Directeur du Programme et travaillera en collaboration avec l'unité de suivi évaluation du MAEPE-RH, de l'Agence Djiboutienne de Développement Social ("ADDS") et des autres projets du FIDA; vi) un responsable passations des marchés; vii) un comptable; viii) une assistante au programme; et ix) du personnel d'appui. En outre l'UCGP sera renforcée par 2 Volontaires des Nations Unis (VNU) qui seront recrutés par le Programme. La Direction de la pêche mettra également à disposition du Programme, trois techniciens qui accompagneront la mise en œuvre du système d'évaluation des ressources halieutiques et les activités liées au développement des chaînes de valeurs.

8. Bureau de Gestion des Projets ("BGP")

Le BGP aura pour mission l'appui, le suivi et le contrôle à posteriori du Programme en ce qui concerne les aspects financiers et comptables. Le BGP devra parallèlement tenir la comptabilité du Programme.

9. Commission Nationale des Marchés Publics ("CNMP")

La CNMP de l'Emprunteur assurera, en collaboration avec l'UCGP et le BGP, la passation des marchés selon les textes réglementaires en vigueur de l'Emprunteur.

10. Comité National de Pilotage ("CNP")

Le CNP sera créé par arrêté présidentiel de l'Emprunteur. Le CNP sera présidé par le Secrétaire Général du MAEPE-RH et réunira les représentants des parties prenantes (MEF, MPFPF, MHUEAT, SDSN, CERD, ADDS, PAM) concernées par la mise en œuvre du Programme, les organisations professionnelles de la filière pêche (membres du conseil de cogestion des ressources, armateurs, pêcheurs et mareyeurs), le secteur privé, le concessionnaire du Port de Pêche, les sous-directeurs Régionaux de l'agriculture et les présidents des Conseils Régionaux d'Obock, de Tadjourah et d'Arta. Le CNP aura un rôle d'orientation, de coordination, de supervision du Programme et de validation du PTBA élaboré par la Direction de la pêche avant sa transmission au FIDA. Il se réunira au moins une fois par an.

11. Comités Régionaux de pilotage

Des Comités Régionaux de pilotage seront institués dans les régions concernées par le Programme dans la Zone du Programme. Les comités régionaux seront présidés par les Préfets des régions et réuniront les présidents des conseils régionaux, les sous-directeurs régionaux de l'agriculture et les représentants des communautés concernées. Ces comités qui se réuniront une fois par an, auront pour mission la validation des PTBA régionaux, la supervision de la réalisation du Programme et la coordination entre les différents partenaires.

B. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET PARTENARIAT

12. Exécution

L'exécution du Programme se fera selon le principe de la sous-traitance à des prestataires de services. Le Programme s'appuiera sur la Direction de la Pêche et des prestataires de service pour mettre en œuvre ses activités. Plusieurs types de prestataires seront associés à la mise en œuvre: i) les prestataires de statut public; ii) les prestataires privés nationaux et internationaux; et iii) les agences et organismes du Systèmes des Nations Unies (SNU).

➤ *Partenaires techniques*

Les partenaires techniques qui seraient impliqués dans la mise en œuvre du Programme sont essentiellement les départements ministériels (Ministère de l'Economie et des Finances, MHUE, MPFPF, SESN) de l'Emprunteur qui apporteront leur savoir-faire et expertise en matière de stratégies et de programmes de travail en cours et les organismes de recherche-développement tels que le CERD.

La mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des groupes cibles et la vulgarisation seront assurées par des organismes de statut public qui disposent de la compétence requise tels que l'Agence Djiboutienne de Développement Social ("ADDS") et la Direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement ("DATE") (pour la réhabilitation des habitats côtiers). Ces institutions seront chargées dans leurs domaines de compétence et de responsabilité, à l'exécution des activités dans le cadre de conventions passées avec le Programme et évalués annuellement sur la base des résultats attendus dans les PTBA. Le Programme établira les conventions avec chaque prestataire de service public en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi évaluation.

➤ *Prestataires de services privées*

Le Programme pourra recourir à la sous-traitance pour l'exécution de certaines activités, à travers les prestataires de services relevant du secteur privé. La sélection de ces partenaires, se fera sur la base de critères de compétences, de spécialités et de coûts de prestation conformément aux directives nationales en matière de passations des marchés. Ils seront également évalués au cours de la mise en œuvre des marchés qui leur seront confiés.

➤ *Les agences du système des Nations Unies*

Les agences du système des Nations Unies, notamment la FAO, le PNUD, et le PAM, seront impliquées au sein de la sensibilisation des populations aux risques climatiques, dans les activités d'amélioration des conditions de vie de la population, l'amélioration des revenus des populations pauvres, la fourniture de vivres, la réhabilitation communautaire, la gouvernance locale, le renforcement des capacités, la formulation de Programme et le suivi évaluation. Avec la FAO, le Programme signera une convention unique relative au recrutement de l'assistance technique pour l'évaluation des ressources halieutiques, la formation des pêcheurs aux techniques de pêche et celles des femmes aux techniques de salaison et de séchage du poisson. Avec le PAM, le Programme signera également une convention unique pour la réhabilitation des mangroves et les travaux à haute intensité de main d'œuvre pour la réalisation des débarcadères. Chacune de ces conventions seront élaborées en contrat-programme annuel en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi évaluation.

13. Partenariat

Le Programme assurera une forte synergie et complémentarité avec le projet PROMES-GDT du FIDA et le projet PRODERMO de la banque Mondiale. Dans ce cadre, la synergie et la complémentarité concerneront notamment les interventions complémentaires et conjointes auprès des groupes cibles des deux projets et l'harmonisation des approches d'interventions sur le terrain. Outre ces liens, le Programme entretiendra des relations de partenariat technique avec les projets engagés par les Partenaires techniques et financiers dans la zone d'intervention et notamment avec les projets de la Banque Mondiale, FEM, AfDB, UE, PAM, tous engagés dans des programmes de développement et de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité.

14. Le Manuel de procédures administratives, comptables, financières et d'exécution du Programme

14.1 *Validation du Manuel*

L'Agent principal du Programme valide un Manuel de procédures administratives, comptables, financières et d'exécution du Programme, lequel comprendra notamment, sans restreindre la portée générale:

- a) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Programme, le suivi indépendant et la participation des bénéficiaires aux activités du Programme;
- b) la description des postes du personnel de l'UCGP du Programme et des tâches y afférentes;
- c) les conventions d'ouvrages avec les prestataires de services publics, privés et des organisations des Nations-Unies; et
- d) les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Programme.

14.2. *Approbation*

L'Agent principal du Programme adresse le Manuel de procédures administratives, comptables, financières et d'exécution du Programme au Fonds pour commentaires et approbation.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du prêt du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du prêt du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP ainsi que le montant du prêt du Fonds et du don du Fonds fiduciaire ASAP affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt du Fonds (exprimé en DTS)	Pourcentage des dépenses éligibles financées	Montant alloué au titre du don du Fonds fiduciaire ASAP (exprimé en DTS)	Pourcentage des dépenses éligibles financées
I. Génie civil	180 000	100% HT*	530 000	100% HT
II. Équipements, matériels et transport	300 000	100% HT	360 000	100% HT
III. Assistance technique, études et formations	1 460 000	100% HT	710 000	100% HT
IV. Conventions	0	0%	1 880 000	100% HT
V. Crédit	180 000	100% HT	0	0%
VI. Salaires et indemnités	180 000	100% HT	60 000	100% HT
VII. Entretien et fonctionnement	180 000	100% HT	60 000	100% HT
Non alloué	270 000		400 000	
TOTAL	2 750 000		4 000 000	

* Hors taxes.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des retraits du Compte de prêt du Fonds et du Compte de don du Fonds fiduciaire ASAP si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Suivi et Évaluation (“S&E”)*

Le Programme établira, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l’entrée en vigueur du Programme, un système de S&E performant, conforme aux exigences de S&E du MAEPE-RH et au système de gestion des résultats fondé sur l’impact du FIDA (SYGRI), et contribuant au système de S&E et de gestion des savoirs et des connaissances déjà mis en place au Djibouti par l’ensemble des projets en cours.

Le système sera fondé sur:

- a) un *suivi interne permanent*, pour suivre la mise en œuvre du cadre logique du Programme, des activités prévues aux PTBA et l’atteinte des résultats attendus. Il constitue une responsabilité première de l’Agent principal du Programme, de l’UCGP, des bénéficiaires directs et des prestataires de services exécutant les activités;
- b) des *évaluations internes périodiques* qui sont de la responsabilité de l’UCGP, des bénéficiaires à travers l’organisation d’ateliers de S&E participatifs et d’enquêtes annuelles menées dans le cadre du réseau des observatoires existants, pour chaque pôle de développement agricole;
- c) des *missions de supervision et de suivi* mandatées par le FIDA et le MAEPE-RH et auxquelles participeront les autres ministères concernés; et
- d) des *évaluations externes périodiques* incluant des enquêtes de référence menées au début du Programme, des études d’impacts socio-économiques, des revues en cours et en fin de Programme, et des évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés par l’UCGP et les missions de supervision directes.

2. *Recrutement.* Le recrutement, sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables, des cadres principaux du Programme et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion des cadres principaux du Programme et du personnel d’appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur. Cependant, l’Emprunteur s’engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

Cadre logique

Synthèse	Indicateurs clés de performance (SYGRI/ASAP)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif global:			
La vulnérabilité au changement climatique et la pauvreté des communautés affectées des zones rurales côtières sont réduites.	<ul style="list-style-type: none"> 88'000 bénéficiaires (80%) dont la résilience au changement climatique a augmenté grâce au PRAREV (désagrégé par genre) Réduction de 10% de la pauvreté rurale (de 70 à 60%). (PRAREV+ autres financements) La prévalence de la malnutrition chronique globale en milieu rural chez les enfants de moins de 5 ans a diminué de 42.3% à 35% à la fin du programme. (PRAREV+ autres financements) En 6 ans, l'indice d'accumulation des biens des ménages a augmenté d'au moins de 20 %. 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'impact SYGRI de référence et d'achèvement Cartographie et SIG (indicateurs de risques) Enquête UNICEF/PAM sur la sécurité alimentaire Evaluation de la Pauvreté PNUD/World Bank Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> H. Situation sécuritaire stable Stabilité du régime politique Les conditions macro-économiques s'améliorent
Objectif de développement			
Les approches d'adaptation aux changements climatiques sont mises en œuvre et passées à l'échelle afin d'augmenter la résilience des populations des zones côtières et promouvoir la cogestion des ressources marines.	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50'000 bénéficiaires (50%) ont des activités plus résilientes au changement climatique Au moins 50'000 bénéficiaires (50%) sont formés et organisés pour s'engager dans des activités plus résilientes aux risques climatiques et de préservation des ressources naturelles. Estimation du revenu brut annuel d'un échantillon de pêcheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques du Gouvernement Interviews/focus groups Missions de supervision, revue à mi-parcours (intermédiaire) et d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> H. Vision Claire et commune au Gouvernement et aux communautés sur le rôle des coopératives dans le développement des zones côtières
Effets (Outcome)			
Effet 1: La résilience des habitats et du profil côtiers est accrue.	<ul style="list-style-type: none"> Le système suivi-évaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources côtières et marines est opérationnel 200ha de mangroves réhabilitées 100 km² de récifs coralliens protégés de la pression climatique et des activités de pêche 7 espèces identifiées parmi les locales sédentaires ou migrantes vers d'autres zones (G/Aden, mer Rouge, océan Indien) sont suivies pour évaluer leur prise maximale en tenant compte de la pêche à l'intérieur et à l'extérieur de la ZEE. 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie et SIG Enquêtes Registre des participants Rapport d'avancement du Programme 	<ul style="list-style-type: none"> H. les populations participent à la réhabilitation des mangroves
Effet 2: La vulnérabilité des infrastructures côtières est réduite et les filières mises en valeur.	<ul style="list-style-type: none"> 5 coopératives de pêche ciblées ont achevé leurs plans d'affaires 1200 pêcheurs et revendeuses ont accès aux services des chaînes de valeur renforcées 1500 pêcheurs et revendeuses ont accès aux services financiers 500 femmes et 200 hommes ont accès aux services de stockage et de marketing améliorés du poisson. 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes Plans d'affaires des coopératives Etudes Statistiques des services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> R. Les coopératives de pêcheurs ne sont pas suffisamment bien réorganisées et encadrées
Effet 3: Les capacités à l'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières rurales sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> L'adaptation au changement climatique est intégrée au niveau de 3 stratégies nationales (DSRP, Pêche, NAP) 3 Plans de gestion des AMP intègrent les aspects relatifs aux changement climatique Au moins 5000 bénéficiaires participent au Système de cogestion des ressources côtières 2000 femmes/jeunes bénéficient de formation sur les techniques de la pêche et autres activités innovantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Plans de Gestion des AMP Interviews/focus groups Formulaires d'enregistrement aux formations Rapports financiers sur les comptes de dépenses publiques 	<ul style="list-style-type: none"> H. Il y a une réduction des pratiques de pêche illicites

Synthèse	Indicateurs clés de performance (SYGRI/ASAP)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
Produits (outputs)			
Composante 1: Appui à la résilience des habitats et profil côtiers			
Activité 1.1: Suivi de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et restauration des habitats côtiers	<ul style="list-style-type: none"> 80% des groupes communautaires, y inclus groupes de femmes sont impliqués dans la restauration des habitats côtiers affectés par changement climatique 1 Evaluation des stocks de poissons est mise à jour et la Prise Maximale Soutenable est déterminée 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de SE des RH Rapport du CERD Enquêtes Interviews avec participants 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodes de gestion participatives adoptées par toutes les parties prenantes
Activité 1.2: Renforcement de la résilience du profil côtier et gestion des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> 12'000 ménages bénéficient de l'augmentation des ressources en eau dans la zone du programme (PRAREV+ autres financements) 30,000 m³/jour d'eau mobilisée pour répondre à la demande des populations affectées par le changement climatique (PRAREV+ autres financements bailleurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes Interviews des pêcheurs Statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> H. La soutenabilité de la nappe est prouvée par les études
Composante 2: Promotion des chaînes de valeur pêche			
Activité 2.1: infrastructures et équipements résilients au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> 1000 pêcheurs bénéficiaires ont accès à des infrastructures résilientes au changement climatique (stockage/transport/débarquement) 80% du personnel des prestataires de service sont formés 4 fabriques de glace et 3 chambres froides sont réhabilitées 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques D/Pêche Enquêtes Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> H. les formations sont données et les pêcheurs participent
Activité 2.2: Services financiers	<ul style="list-style-type: none"> Les groupes cibles ont accès aux crédits nécessaires pour l'achat de 40 nouveaux bateaux motorisés et de 20 tricycles pour la distribution du poisson dans les zones périphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Certification des institutions Rapports de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> H. Les CPEC sont régulièrement contrôlés.
Composante 3: Renforcement des capacités			
Activité 3.1: Développement de politiques d'adaptation au changement climatique a long-terme	<ul style="list-style-type: none"> Une coordination multisectorielle concernant l'adaptation au changement climatique est établie entre les différentes parties prenantes 1 code de bonne conduite de la pêche élaboré et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités de l'UCP Missions de Supervision Documents de stratégies nationales 	<ul style="list-style-type: none"> H. La coordination intersectorielle fonctionne
Activité 3.2: Gestion des connaissances et diversification	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 10 activités additionnelles d'améliorations des revenus sont testées et mises à l'échelle (Salage, séchage, algues, etc.) 10 initiatives IEC mises en œuvre par le PRAREV 5 produits de savoir et ateliers de partage organisés 80% des membres des coopératives et des associations de femmes et des jeunes enregistrés et formés à la gestion de leurs organisations PSAP 5 coopératives de pêches et au moins 10 associations de femmes renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités de l'UCP missions de Supervision Formulaires d'enregistrement des participants Rapport d'activités de l'UCP Publications 	<ul style="list-style-type: none"> H. Des activités additionnelles sont testées et les résultats prouvés